



Tente sur terrain privée

Par **benja144**, le **21/12/2015 à 18:22**

Bonjour,
Je souhaite acheter un terrain et installer une tente pour dormir à l'intérieur .rnai-je le droit?rnsi oui , que doit-je respecter ?rnrnPS: pouvez-vous me donner les textes de lois sur ce projet?(car j'ai remarquer sur différent site que tout le monde donnaient sa version...)
Merci .

Par **Tisuisse**, le **21/12/2015 à 18:31**

Bonjour,
La seule chose à respecter c'est la sécurité, donc savoir si le secteur est sauvegardé ou non (secteur touristique où le camping sauvage peut être interdit), si le secteur est dans une emprise de protection contre le feu ou non (feu de forêt), si votre terrain est en zone inondable ou non (bord de rivière), bref, toutes informations, et les autres, qui vous seront données par la mairie où se trouvera votre terrain.

Par **benja144**, le **21/12/2015 à 19:00**

merci.rnquel taille peut faire ma tente?(je précise que ce n'est pas une yourte et que ce n'est pas emménagée)